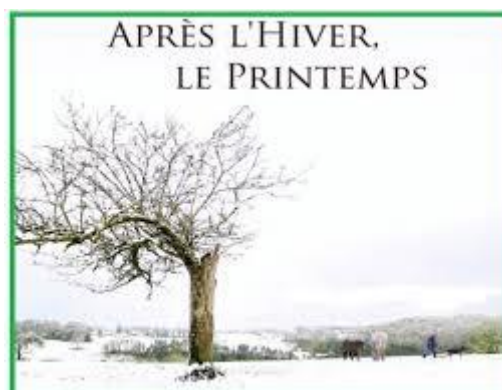


MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 FEVRIER 2021

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2020
- Travaux de voirie : attribution du marché
- Réunion de la commission voirie
- Travaux forestiers 2021
- Réunion de la commission bois (projet d'aménagement forestier)
- Avancée du site internet
- Point sur la CLECT
- Panneau affichage (Devis sous réserve de réception)
- Suite intervention CEP et bureau d'études : réalisation travaux isolation
- Projet éolien
- Don pour la vallée de la ROYA
- Ouverture de crédits en investissement
- Questions diverses

Convocation : 18/01/2021

Affichage : 16/02/2021

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD, Christophe TATIN, Michel VERTEL.

Absent excusé : /.

Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire reprend les points abordés lors de la dernière séance et apporte des précisions sur l'évolution des dossiers (archivage réalisé en 2022, remerciement suite à la distribution des colis, nom retenu pour le projet éolien à savoir ARNÉOLE, nouveau bail pour le logement). Après échange, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié en décembre et clôturé début janvier, le SIDEC a transmis le rapport d'analyse des offres. Celles-ci ont été classées en fonction des critères prévus au marché (55% sur le prix et 45 % sur la valeur technique). Il est proposé de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure note à savoir l'entreprise ROGER MARTIN. Monsieur le Maire rappelle brièvement la procédure quant à l'attribution du marché et la notification aux entreprises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de ROGER MARTIN.

REUNION COMMISSION VOIRIE

Le marché étant attribué, il convient de fixer une réunion de la commission voirie afin de faire un point sur l'état de la voirie dans sa globalité et d'organiser le suivi des travaux suite à l'attribution du marché. La réunion est fixée le 13 février 2021 à 9h.

TRAVAUX FORESTIERS 2021

Le programme prévoit l'exploitation des bois dans les parcelles 15, 17 et 22. Cependant suite aux différentes tempêtes et à l'existence de nombreux chablis, seule la parcelle 15 sera exploitée avec ces derniers. Monsieur FUMEZ précise qu'il faut terminer la parcelle 25. Pour ces motifs, il est proposé de reporter les travaux des parcelles 17 et 22.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la commune a également reçu un devis pour le nettoyage de régénération des chênes dans la parcelle 19 pour 1600 €. Monsieur CARMINATI précise qu'il se rendra sur place avec l'agent ONF pour marquer les arbres à couper afin de faire réaliser, si possible, ces travaux par l'employé communal.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, approuve les travaux dans la parcelle 15 tels que proposés.

REUNION DE LA COMMISSION BOIS (PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER)

Une réunion de la commission a eu lieu le 28 janvier 2021 en présence de l'agent ONF, Monsieur MONTEMONT, et d'un technicien ONF, Monsieur BOIRAL, en charge de l'aménagement forestier. Le plan établi en 2002 pour 20 ans dans le but de gérer durablement la forêt arrive à échéance. Un nouveau projet doit être réalisé. Cette réunion avait pour but de faire un bilan de gestion de la forêt et de recueillir les souhaits de la collectivité quant à la gestion future. Les élus ont notamment demandé de respecter la volonté de la commune de préserver la biodiversité de certaines zones, d'éviter les coupes « blanches », de favoriser les parcelles irrégulières, ...). Monsieur CARMINATI a évoqué la libre évolution de la forêt sur les parcelles les moins fertiles et la création d'enclos ex-clos (petit périmètre grillagé interdisant l'accès aux animaux) permettant de constater le développement naturel de la forêt.

AFFOUAGE

Nous aimerions connaître le volume de bois que vous désirez pour l'affouage de 2021 (par multiple de 4 : 4-8-12-16 etc). Sauf cas exceptionnel, les stères commandés ne pourront être annulés.

Tarif 2020 : Stère non livré : 30 Euros (Le prix du stère 2021 n'a pas encore été fixé).

Madame/Mademoiselle/Monsieur* :

N° Rue/Route/Place*

AFFOUAGE 2020

Entourez le nombre de stères souhaités

4 8 12 16 20 24 28 32

*Rayer la mention inutile

Document à remettre en mairie **avant le 15/03/2021**

✂ -----

Une deuxième réunion est prévue le 10 avril 2021 durant laquelle les agents ONF présenteront leurs travaux sur ce dossier ainsi que les actions à mener dans les 20 prochaines années. **Cette réunion se terminera par une visite sur le terrain, ouverte aux habitants.**

Une troisième réunion aura lieu à l'automne pour la présentation et la validation du plan de gestion.

AVANCEE DU SITE INTERNET

Après s'être réunis et avoir pris connaissance des besoins et souhaits de la commune concernant le nouveau site et l'application Intramuros, les travaux de transfert du site ont été confiés à Madame BOBILLIER et Monsieur TATIN qui ont fait les mises à jour. Celui-ci est donc opérationnel et pourra être activé. Madame BOBILLIER et Monsieur TATIN invitent les élus à faire part de leurs remarques ou commentaires avant l'activation. Un flyer sera distribué avec le compte rendu pour télécharger l'application pour les personnes disposant d'un smartphone et souhaitant suivre les informations diffusées par la commune. Les associations communales pourront publier des événements concernant LA BARRE après signature d'une charte de contributeurs. Ces informations seront vérifiées avant diffusion.

Monsieur le Maire invite les associations communales à se faire connaître en mairie si elles souhaitent être présentes sur le site.

POINT SUR LA CLECT

Monsieur GIMBERT rappelle les grands principes de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Il précise que l'intercommunalité souhaite modifier les attributions de compensation pour couvrir l'augmentation des frais inhérents à la compétence scolaire (de 70 € à 90 € par habitant ce qui représenterait un coût supplémentaire de 4 800 € pour la commune). De plus la CCJN s'est vu confier de nouvelles compétences (GEMAPI, PLUI) et a pris à charge les études inondations et les



✂ -----

travaux de voirie du collège de Fraisans. Monsieur le Maire explique que certaines dépenses pourraient être prises en partie à travers un fonds de concours, par solidarité avec les communes victimes des inondations de 2018 et pour les travaux de voirie du collège de Fraisans. Ces dépenses seraient ponctuelles et non plus sur de nombreuses années.

Monsieur le maire se propose de ne pas valider le rapport de la CLECT lors du prochain conseil communautaire.

PANNEAU D’AFFICHAGE

Afin de remplacer les panneaux d’affichage "abîmés", la commune a demandé un devis au service technique de la Communauté de Communes JURA NORD (CCJN) pour la fabrication de 7 panneaux de 0.80m x 1.80m en acacia et contreplaqué, recouverts de liège avec un congé sur les poteaux et gravé au nom de la commune.

Après avoir échangé sur les emplacements retenus pour l’implantation des panneaux, le Conseil Municipal, retient 6 panneaux et valide le devis corrigé.

SUITE INTERVENTION CEP ET BUREAU D’ETUDES : REALISATION TRAVAUX ISOLATION

Monsieur le Maire propose que la commission bâtiment se réunisse afin de poursuivre le travail du CEP et du bureau d’études quant à la réalisation des travaux d’isolation. Il précise que dans le cadre de la relance de l’économie, des aides ont été débloquées au niveau de la Région et du Département.

La réunion est fixée au 18 février 2021 à 18h30.

Votre commune diffusera la e-Carte Avantages Jeunes 2021 2022

Pour ce faire, le Conseil Municipal a fait le choix d'offrir dès septembre prochain,
la e-Carte Avantages Jeunes aux jeunes de 6 à 25 ans.

(Valeur de la carte Avantages Jeunes : 8 €)

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez retourner ce coupon de réservation rempli à votre mairie impérativement avant le 15/03/2021

Réservation de ma e-Carte Avantages Jeunes 2021 2022

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Commune :

Tel portable :

J'accepte de recevoir des SMS du service e-Carte Avantages

Jeunes

Email :

J'accepte de recevoir une newsletter mensuelle du service e-Carte Avantages Jeunes

Statut :

(scolaire, enseignement supérieur, actif, demandeur d'emploi, autre)

Conformément à la Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire seront gardées en mairie et les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : service e-Carte Avantages Jeunes

✂ -----

PROJET EOLIEN

Pour rappel : lors du premier COPIL, (voir CR1), il a été décidé le passage de la phase 1 à la phase 2 et de publier des appels d'offres pour les marchés d'études d'impacts et de gisement de vent, ce dernier étant divisé en 2 lots (mât de mesure, analyse des données).

Le second COPIL (CR2) a analysé les offres et attribué un lot pour le marché gisement de vent et a sélectionné 3 bureaux d'études pour le marché études d'impacts.

Lors du 3^{ème} COPIL (CR3), le marché a été attribué pour les études d'impacts, le nom ARNÉOLE a été retenu pour le projet. Il a été décidé d'informer la population par une réunion de présentation, ou selon l'évolution de la crise sanitaire, par des expositions en présence des élus et des SEM en charge du projet. Par ailleurs, lors d'une réunion téléphonique, le second lot du marché gisement a été attribué (mât).

Monsieur le Maire précise que le COPIL s'est engagé à diffuser toutes les informations communicables sur le site des communes.

Plusieurs membres du COPIL, l'agent ONF, Monsieur MONTEMONT et l'entreprise retenue dans le cadre de l'installation du mât se sont rendus en forêt le 28 janvier 2021 pour voir quelle parcelle serait la plus propice pour l'installation du mât de mesure. La parcelle sélectionnée se situe à ORCHAMPS.

Monsieur LHOMME s'interroge sur la déforestation du bois d'Arne. Monsieur le Maire précise que dans le 1^{er} projet, présenté par la société ELEMENTS, il était prévu de déforester 2 % sur les 138 hectares et qu'aujourd'hui ce seront les élus de LA BARRE et d'ORCHAMPS qui négocieront les mesures compensatoires et leurs utilisations pour, par exemple, replanter et aménager.

DON POUR LA VALLEE DE LA ROYA

Comme chacun le sait, les inondations de la vallée de la ROYA ont provoqué de nombreux ravages et les communes touchées doivent venir en aide à la population sinistrée. Monsieur GIMBERT explique que les élus, eux même sinistrés, doivent gérer l'urgence, faire face tous les jours aux problèmes rencontrés et à la pression de leurs administrés. Il précise que le but n'est pas de se substituer aux aides de l'Etat et des assurances mais, grâce aux dons, d'aider des bénévoles en louant du matériel et en trouvant l'appui de

Carte de réduction UNIQUE en France

Les principaux avantages :

- Bon d'achat de 6 € en librairie
- Abonnement annuel gratuit à une médiathèque ou bibliothèque
- Tarifs réduits au cinéma, bowling...
- Entrée gratuites dans les spectacles et concerts, les musées
- Entrées gratuites dans les piscines, patinoire
- Séances de découverte de sports et de loisirs (ski, pédalo, canoë, accrobranche...)
- Réductions dans les restaurants, coiffeurs, esthétiques, chaussures, boutiques, décoration, auto-écoles, garages automobiles, produits régionaux, Etc...

Un concentré de BONS PLANS en Bourgogne-Franche-Comté !!

valable 1 an, à partir du 1^{er} septembre, elle permet de bénéficier de centaines de réductions et de gratuités partout dans le Jura et en Bourgogne-Franche-Comté, pour la culture, le sport, les loisirs, les voyages, la vie pratique et le shopping

soit au total plus de **820 offres** dans le département, l'accès à plus de **3200 réductions** en Bourgogne-Franche-Comté, près de **50 domaines d'activités** couverts et plus de **800 partenaires**

Et de nombreuses nouveautés à découvrir tout au long de l'année sur le site internet www.avantagesjeunes.com

Composé de :



UNE CARTE individuelle et personnelle, valable **partout** dans la région



UN LIVRET ou **UNE APPLICATION** qui contient toutes les réductions et les meilleures offres des autres éditions



UNE APPLICATION SMARTPHONE pour rester connecté et profiter de tout, partout, tout le temps



UN SITE INTERNET pour **tout savoir** sur la carte Avantages Jeunes & **découvrir l'intégralité** des offres



UN ESPACE PERSO pour découvrir **les nouveautés**, bénéficier d'**offres supplémentaires** toute l'année, accéder aux offres des autres éditions Pour participer à des jeux, et à la vie de la carte en commentant et partageant les bons plans

✂-----

quelques professionnels pour intervenir sur des chantiers qui ne peuvent pas attendre. Monsieur le Maire propose de verser la somme de 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, approuve à l'unanimité ce don de 500 €.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement peuvent être réglées à hauteur du budget primitif (BP) de N-1. Pour la section investissement, il convient d'ouvrir des crédits dans la limite du quart du BP N-1 afin de permettre de mandater les factures engagées en 2021 avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le sujet, approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants :

Compte	Libellé	BP 2020	¼ du BP N-1
2151	Réseaux de voirie	46 854.00 €	Arrondi à 11 000.00 €
2158	Autres matériels et outillages	3 400.00 €	850.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Convention de servitudes ENEDIS** : suite au raccordement souterrain de l'antenne TDF au réseau d'électricité, il est nécessaire de signer une convention de servitudes. Une compensation de 20 € est octroyée à cet effet.

- **Cimetière** : la commune attend la convention établit par ORCHAMPS. Monsieur FUMEZ prendra attache auprès de Madame NAEGELEN pour connaître l'avancée du dossier.

- **Devis tondeuse** : un devis a été demandé pour l'entretien de la tondeuse. Après échange sur les travaux de réparation à effectuer, le Conseil Municipal valide le devis.

- **Demande de l'Association des Communes Forestières du JURA (ASCOFOR)** : la commune a été sollicitée pour le don de chênes dans le cadre de la reconstruction à l'identique de la flèche et de la charpente de la cathédrale Notre Dame de PARIS. Monsieur le Maire sollicite les élus pour donner un accord de principe à l'Association afin de recenser les communes donatrices et permettre aux agents ONF d'identifier les tiges répondant aux besoins. Le Conseil Municipal, après avoir échangé donne son accord à l'unanimité.

- **Cartes avantages jeunes** : Monsieur le Maire propose de renouveler le partenariat dans le cadre du dispositif régional porté par l'association Info Jeunes Jura et rappelle les conditions d'octroi fixées par les élus les années précédentes. Le Conseil Municipal décide de reconduire l'offre à l'identique.

- **COVID** : un centre de vaccination a été ouvert sur la commune de DAMPIERRE.

La lutte contre le COVID est de la responsabilité de chacun dans l'intérêt de tous. Protégez-vous.

- **Parcelle ZB 107** : la commune a reçu une demande pour l'aménagement du chemin sis « Au Moulin ». Monsieur le Maire indique qu'à ce jour ce terrain fait partie du domaine privé de la commune et que son aménagement par la collectivité l'inclurait dans son domaine public avec toutes les conséquences en résultant. De ce fait, elle ne souhaite pas faire de travaux. En revanche, après échange, les élus acceptent la demande d'aménagement par le propriétaire jouxtant cette parcelle.

- **Intempéries** : suite aux différents orages des derniers jours, un administré a pris attache auprès d'un adjoint pour signaler un débordement de l'aqueduc sur ses pâtures et fait part du danger engendré pour ses bêtes. Monsieur le Maire a vérifié à plusieurs reprises que l'aqueduc fonctionnait correctement. Il précise que le problème ne provient pas de l'aqueduc mais du fonds d'eau déversé en amont. Malgré les intempéries, les administrés de la rue des Tilleuls n'ont pas été sinistrés.

- **Réunion adjoints** : Monsieur le Maire rappelle que la réunion avec les adjoints qui a lieu chaque lundi à 11h est ouverte à tous les élus.

- **Assainissement** : un élu s'interroge concernant le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes JURA NORD sur l'assainissement. Monsieur le Maire précise que cette réunion concernait l'assainissement collectif et que la commune n'est pas concernée puisque considérée en individuel.

- **Prochaine réunion** : 15 mars 2021 à 19h.

Fin de la séance à 22h.

Le Maire, P. GIMBERT

